

Protocole d'accueil des stagiaires en formation en présentiel dans le contexte de situation épidémique COVID-19

1- Contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et tant que les mesures gouvernementales sont en vigueur, la reprise de l'activité formation en présentiel peut se faire à condition de respecter quelques règles spécifiques à l'organisation des formations.

Ces recommandations sont inspirées des guides des fédérations de la Formation Professionnelle (FFP), et Syntec, ayant reçu validation par le ministère du travail.

Les recommandations sont valables jusqu'à la levée des réglementations gouvernementales en vigueur et ont pour objectif de garantir la bonne préservation de la santé de tous : formateurs et stagiaires. Chacun est responsable à titre individuel et collectif du respect de ces recommandations. Nous vous remercions de bien vouloir les respecter durant la formation que vous allez suivre avec l'Ireps, ainsi que les modalités pratiques que vous recevrez de la part des formateurs de l'Ireps.

2- Rappel des gestes de protection (« gestes barrières »)

L'activité de formation implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité ce qui constitue une situation à risque.

Les stagiaires doivent respecter les gestes barrières individuels durant la formation.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Le **masque individuel** est complémentaire aux gestes barrières et **obligatoire**.

Le formateur mettra tout en œuvre durant la formation pour favoriser le respect des gestes barrières et règles de distanciation physique, afin de préserver la santé de chacun.

À cet effet les modalités pédagogiques habituelles pourraient être adaptées ou modifiées. Le formateur vous en fera part en temps utile. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à le contacter.

3- Consignes aux stagiaires des formations en présentiel

Lorsque vous allez venir à la formation à laquelle vous êtes inscrit nous vous demandons de venir **obligatoirement** avec :

- **Votre propre matériel de formation** : bloc-notes ou ordinateur portable, stylo... Aucun matériel ne pourra être emprunté au formateur.
- **Votre tasse ou mug**, éventuellement une cuillère à café.
- **1 bouteille d'eau individuelle** à vos initiales, ou une gourde.
- Au moins **2 masques** (changeable toutes les 4h) + **un sac en plastique** pour les ranger après utilisation.

4- Modalités pratiques

Les formateurs doivent limiter le nombre de stagiaires à **10 personnes**.

Les salles de formation seront organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes.

- Les participants devront se laver les mains au savon, ou gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle de formation.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition dans la salle.
- Le formateur vous indiquera avant la formation les modalités de prise de repas prévues.
- S'il y a nécessité de distribution de documents c'est le formateur uniquement qui donnera individuellement les documents ou les posera avant la formation à l'emplacement prévu pour chaque stagiaire. Les documents ne seront pas récupérés par le formateur
- Si le formateur et les stagiaires doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne.
- Le formateur vous indiquera en début de formation les modalités spécifiques d'organisation de la formation (horaires, exercices, modalités pédagogiques, etc.)

Nous vous demanderons de limiter les déplacements à l'intérieur du site au strict nécessaire et conformément aux instructions du site où se déroule la formation.

Merci pour votre participation au respect des consignes qui vous sont données.